Image not found or type unknown

Testament perdu par le notaire

Par **jejj5**, le **29/03/2010** à **13:46**

Bonjour,

Je vous explique rapidement mon problème, mon père m'a demandé d'envoyer son testament olographe (datant de 2008) ainsi qu'une reconnaissance de dette à mon égard fin décembre, le courrier est parti en A/R le 29/12/09 et receptionné par l'etude le 30/12/09 (j'ai la preuve de la réception). Peu de temps apres, mon père decede et s'ouvre donc la succession. Le problème est que l'étude est incapable de retrouver le courrier que j'ai envoyé avec ces 2 papiers originaux..et je n'ai aucune photocopie sous la main pour prouver mes dires (la seule photocopie est passée à la machine à laver..).

Mon notaire me dit qu'il est attéré mais est incapable de me fournir / montrer le courrier que j'ai envoyé. Est ce quelqu'un peut m'indiquer si je peux remettre ce dossier à un procureur car il y a prejudice (sur le testament, j'etais désigné comme ayant toute la quotité disponible et la reconnaissance de dette de mon pere à mon encontre s'eleve à 10 000€) et pour faute professionnelle car meme dans l'hypothese ou il n'y avait rien dans l'enveloppe, les etudes gardent tous les courriers envoyés en A/R ainsi que leurs enveloppes ?

Vu que le courrier a été recu, il doit bien etre quelque part ??

Je commence vraiment à perdre espoir et je ne pense pas que le conseil de discipline des notaires puisse faire quelque chose pour m'aider.

Merci beaucoup,

Jérôme

Par **Georgette**, le **18/04/2010** à **07:44**

Nouveau membre

Inscrit : 25/10/2009
Messages : 12 Le notaire a exigé que je règle un testament olographe en faveur de mon frère handicapé (que nous avons mis sous curatelle de l'état) fait par ma mère en son étude en espèces et a refusé de faire un reçu.Hors à ce même jour maintenant il n'y a qu'un testament mais en le désavantageant (plus de quotité disponible ni de maison.Que puis-je faire????

Avant sa mort,ma mère se débattait pour laisser sa maison à son fils handicapé,donc elle n'avait pas compris les termes utilisés sur ce DEUXIEME TESTAMENT.

Ma réponse pour vous:

Par la suite j'ai demandé au Procureur de m'aider,car la Chambre des Notaires ne me répondait pas et le notaire que j'ai harcelé pour qu'il admette qu'il y avait un premier testament ce même jour, a été odieux en nous traitant de "vomissure".
Hors à ce jour un évènement inespéré s'est produit,ce notaire reconnait que les dernières volontés de ma mère étaient de laisser son fils handicapé dans sa maison,alors que je me suis bagarrée sept mois avec lui pour qu'il avoue,ce n'est certainement pas par plaisir qu'il le fait.
DONC COURAGE et patience.Car moi aussi j'ai perdu espoir et ne m'imaginais jamais qu'un notaire pouvait le faire.

Par **JURISNOTAIRE**, le **18/04/2010** à **10:10**

Bonjour, Georgette.

Je vois avec plaisir, que les choses ("Testament perdu par le notaire", page 3 de mes messages) se sont aujourd'hui bien arrangées.
Bon.

Merci d'être revenue le "dire".

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés